

Directeur/directrice de Centre de loisirs éducatifs (CLE) des Francas à Langon CDII à temps plein

Les Francas sont une fédération d'éducation populaire, dont la vocation est indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre, pour un respect mutuel.

Les FRANCAS d'Ille et Vilaine assurent l'organisation, la gestion et l'animation de Centres de loisirs éducatifs (CLE), d'espace jeunes et d'animation de la vie locale depuis plus de 40 années, sur l'ensemble du territoire Breillien. A compter de juillet 2023, Les Francas assureront la gestion liée à l'ouverture d'un Centre de Loisirs éducatifs à Langon (35). A ce titre, l'association départementale recrute un.e directeur.ice :

En lien avec le projet fédéral FRANCAS, les stratégies régionales et départementales des FRANCAS, et les orientations des communes d'implantation des ACM, le Directeur.trice participe à la mise en œuvre des projets de l'organisateur.

Sous l'autorité du chargé de Développement Départemental et du chargé de mission à la coordination de l'activité gérée, il/elle est chargé(e) de l'organisation et l'animation du centre de loisirs éducatif de Langon ainsi que du dispositif « Cap à Cité » (Conseil municipal jeunes), des temps d'animation parents / enfants et de l'accompagnement de la commune dans le développement de sa politique enfance.

Fonctions :

1- PEDAGOGIE

- a. Concevoir et rédiger le projet pédagogique des centres de loisirs éducatifs (CLE) dont la direction lui est confiée, en cohérence avec le projet éducatif des FRANCAS et celui de la commune et en concertation avec son équipe d'animateurs,
- b. Mettre en œuvre le projet pédagogique, après validation du Responsable de l'Association Départementale,
- c. Evaluer le projet pédagogique sur des critères mesurables,
- d. Assurer la relation aux écoles, associations et structures en lien avec les enfants et les jeunes sur la commune de Langon, de façon à impliquer les enfants dans la vie locale.
- e. Accompagnement de la commune dans le développement de sa politique enfance (déclaration périscolaire, plan mercredi, PEDT etc...)

2- SECURITE et HYGIENE

- a. Garantir la sécurité physique et morale des mineurs
- b. Faire respecter les règles d'hygiène afférentes à un ACM

3- ANIMATION

- a. Coordonner et superviser les interventions conduites en direction des enfants et des jeunes et de leur famille :
 - Périscolaire : mercredis
 - ALSH durant les vacances scolaires
 - CMJ « Cap à Cité »

- Animation parents / enfants : mise en place du REAAP, mise en place et animation d'ateliers parents / enfants sur la commune

b. Participer à l'animation d'un groupe d'enfants

c. Veiller à la préparation et à l'entretien des espaces d'accueil et d'animation, et du matériel pédagogique

4- MANAGEMENT

a. Recruter des animateurs (selon les méthodes et procédures en place)

b. Encadrer l'équipe d'animation

c. Préparer et suivre les plannings des animateurs

d. Coordonner l'intervention de bénévoles militants

5- COMMUNICATION

a. Veiller à la construction d'une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective,

b. Informer les parents, notamment sur l'organisation du centre et le programme des activités

6- BUDGET

a. Définir et suivre le budget du centre, en fonction des activités et des effectifs prévus

b. Rendre compte des moyens humains et financiers engagés

c. Procéder à la facturation, encaisser les règlements, relancer les débiteurs

d. Constituer les dossiers de demande de financement pour des projets particuliers avec l'appui du responsable hiérarchique

7- ADMINISTRATION

a. Procéder aux inscriptions et suivre les présences dans le logiciel ICAP

b. Rendre compte du bon fonctionnement du centre à son supérieur hiérarchique

c. Assurer les relations avec les administrations et financeurs (DDCS, CAF, Mairies, Conseil Général)

8- FORMATION

b. Veiller à la formation continue des animateurs non-stagiaires,

c. Superviser la formation des animateurs stagiaires

d. Participer à des formations BAFA ou professionnelles (CPJEPS, BPJEPS...)

9- DEVELOPPEMENT

a. Proposer et mettre en œuvre des actions pour le développement :

- Qualitatif du projet pédagogique à partir des résultats de son évaluation

- Quantitatif du nombre de jeune accueillis dans le centre, notamment par un plan de communication et par la reconnaissance de la qualité intrinsèque du travail effectué auprès des jeunes et des familles

Et toute action relevant de son rôle, nécessaire au bon fonctionnement et au développement des ACM qu'il dirige.

Lien hiérarchique : le Directeur est placé sous la responsabilité hiérarchique du Responsable de l'association départementale et de la chargée de mission à la coordination de l'activité gérée

Profil :**Compétences :**

- Parfaite maîtrise de la réglementation des ACM, en particulier celle relative à la sécurité et à l'hygiène
- Connaissance du développement physique et psychologique des enfants et des adolescents
- Techniques pédagogiques
- Techniques d'animation d'équipe
- Techniques de communication interpersonnelle
- Gestion budgétaire
- Maîtrise de pack office

Expérience :

- **5 ans** d'expérience professionnelle minimum dans le secteur de l'animation socio-éducative dont **3 ans** minimum en direction d'ACM

Personnalité :

- Créativité et imagination
- Autonomie et esprit d'initiative
- Rigoureux et organisé
- Qualités relationnelles : sens de la communication et capacité d'écoute
- Capacité d'adaptation

Formation :

- Formation supérieure exigée de niveau 5 souhaité dans le domaine de l'animation ou de l'éducation : DEJEPS, DUT Carrières Sociales option animation, DEUST Animation ou BPJEPS LTP.
- Permis B exigé
- PSC1 souhaité

Conditions d'emploi :

- Lieu de travail : Langon (4 jours par semaine en période scolaire) et Rennes (les jeudis des périodes scolaires)
- Type de contrat : CDII / convention collective de l'animation /indice 300 avec reprise de l'ancienneté
- Temps de travail : Temps plein (45h en période de vacances et 32h en période scolaire), travail le samedi de manière ponctuelle
- Information complémentaire : Poste évolutif selon le développement de la commune en termes de politiques enfance / jeunesse

Contact :

Monsieur le Président – Les Francas d'Ille-et-Vilaine – 187 rue de Châtillon – BP 40401 – 35208 Rennes Cedex Candidature à envoyer avant le 31 mai 2023 CV et lettre de motivation à envoyer à : illeetvilaine@lesfrancas.bzh avec la Référence DIRLANGON

Les entretiens se dérouleront la semaine du 5 au 9 juin.

